



Procès-verbal Conseil de l'ESPE de l'académie de Strasbourg

Séance du 22 avril 2016

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015
2. Informations du directeur
3. Offre de formation 2016-2017
 - 3.1. Point sur l'évaluation HCERES
 - 3.2. Modifications de maquettes
 - 3.3. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences
 - 3.4. Calendrier
 - 3.5. DU Enseigner sa discipline en langue allemande (renouvellement)
4. Convention relative au cursus intégré – avenants (sous réserve)
5. Divers

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus

Collège A :

Christian AUER

Collège B :

Annie CAMENISCH, Lyndon HIGGS

Collège C :

Jean-Pierre POLETTO

Collège D :

Françoise LASPEYRES

Collège des personnels BIATSS :

Martial COLLIN

Collège des usagers :

Marius GRIMAUD (suppléant), Julien ROCK

Personnalités extérieures :

David CASCARO, Fabien CASPAR, François GAUER, Marie-Claude MATHIEU, Dominique MEYER-BOLZINGER, Sylvie ROST, Caroline SANCHEZ, Brice SCHOBEL.

Membres avec voix consultative et invités :

Philippe CLERMONT, Geoffroy STEEGMANN, Éric TISSERAND

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Caroline AYLING	➤ Procuration à Jean-Pierre POLETTO
Martine CHASSIGNET	➤ Procuration à François GAUER
Gabrielle de GROER	➤ Procuration à Fabien CASPAR
Julien EBERSOLD	➤ Procuration à Françoise LASPEYRES
Jean-Pierre GROSSET-BOURBANGE	➤ Procuration à Marie-Claude MATHIEU
Albert HAMM	➤ Procuration à Christian AUER
Odile SCHNEIDER-MIZONY	➤ Procuration à Lyndon HIGGS
Isabelle TRABAND	➤ Procuration à Caroline SANCHEZ

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :**Collège des personnels BIATSS :**

Laurence HAMM

Collège des usagers :

Phucien ALBERTHUS, Carine ETAIX (suppléant), Dominique LAVAL, Sonia LORAZO-CHAMPALBERT, Laura MEISTERMANN (suppléant), Florent MULLER (suppléant)

Personnalités extérieures :

David SAGLAMER

La séance débute à 14h35.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

Philippe Clermont informe le conseil des actualités en matière de formation des enseignants.

- 2.1. Ces informations sont d'abord nationales. Un bilan intermédiaire est en cours de réalisation, concernant la mise en place des ESPE, la loi de refondation de l'école et la rénovation de la formation des enseignants.

Le 24 mai prochain, la ministre de l'Éducation nationale et le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur rencontreront les différents acteurs des ESPE. Cette rencontre

sera probablement suivie d'annonces ministérielles et peut-être de correctifs de la réforme en cours.

Des instructions devraient nous parvenir localement, courant juin, alors que la préparation de la rentrée sera déjà bouclée. Il s'agira de traiter les mesures au cas par cas et de voir ce qu'il sera possible de mettre en œuvre, sans remettre en question le travail de préparation déjà accompli.

D'autre part, l'ESPE accueillera le 27 avril une mission parlementaire sur la formation des enseignants et le suivi de la mise en œuvre de la loi, mission conduite par le député Frédéric Reiss.

Cette mission parlementaire ne rencontrera que quelques ESPE.

La journée se déroulera en quatre séquences, de 10h à 17h :

- rencontre avec les directeurs des composantes qui contribuent aux masters conduisant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation (langues, lettres, chimie et sciences de la vie), ainsi que Dominique Meyer-Bolzinger (UHA),
- rencontre avec des formateurs et des représentants de l'éducation nationale,
- rencontre avec des représentants d'étudiants et d'étudiants-fonctionnaires stagiaires,
- rencontre avec des acteurs de la recherche et de l'innovation.

François Guier relève qu'il y a déjà eu une réunion similaire l'an dernier, dont il semble n'être rien sorti.

Philippe Clermont suppose qu'il était trop tôt l'an dernier pour tirer un bilan. Entre temps, les parlementaires se sont emparés du sujet, les échéances électorales de l'an prochain y étant sans doute également pour quelque chose.

- 2.2. Philippe Clermont rend compte de l'état d'avancement du projet de rapprochement de l'ESPE et de la Faculté de sciences de l'éducation (voir document distribué en séance). Il rappelle que cette question du rapprochement ne date pas d'hier (projet évoqué dès 2009, puis affirmé dans le projet stratégique de l'an dernier).

La réflexion avance et le travail s'accélère petit à petit.

L'ESPE et la FSE constituent un collegium, instance de concertation qui a permis une meilleure connaissance mutuelle. Ceci a conduit à élaborer une L3 commune (ESAE), parcours d'une licence de l'éducation portée par l'UHA, précise Dominique Meyer-Bolzinger. L'un des parcours permet d'intégrer le master MEEF 1^{er} degré. Il y a eu un moment de latence, dû à la création et à la mise en place des ESPE en 2013-2014, puis une reprise du processus en 2015, avec la constitution de groupes de travail (gouvernance, formation et recherche).

Le groupe de travail *formation* a déjà beaucoup avancé sur l'architecture qui pourrait être proposée pour la nouvelle offre de formation.

Le groupe de travail *recherche* s'appuie sur deux opérateurs, le GIS et le LISEC.

Le groupe de travail *gouvernance* propose un échéancier qui doit aboutir à la « fusion », qui est en quelque sorte une intégration mutuelle. Il s'agit, sans brûler les étapes, d'apporter un terme au processus.

Début avril, une assemblée générale s'est tenue dans chacune des composantes.

En juin prochain, une réunion commune des deux conseils de composantes est prévue, qui traitera la partie commune des deux projets stratégiques 2017 (texte d'orientation et politique d'emplois). Cette concertation sera un pas de plus vers le rapprochement.

En septembre prochain, chacun des conseils devra se prononcer sur une déclaration d'intention en faveur de la fusion, assortie du calendrier, en lien avec la nouvelle offre de formation et le nouveau contrat quinquennal. Si les votes sont favorables, il faudra ensuite présenter ce projet devant les conseils de l'université, fin 2016.

Il s'agira également de renouveler le directoire du collegium, qui aura un mandat particulier pour travailler sur les statuts de la nouvelle composante. Ces statuts devront être soumis au vote des conseils au plus tard en juin 2017.

Par nécessité légale, la nouvelle composante sera une ESPE. Ce projet n'est pas une nouveauté, certaines ESPE comme celle de Dijon fonctionnant déjà dans une configuration d'ESPE aux missions élargies. La rencontre des responsables de l'ESPE de Dijon avait été profitable pour envisager la nouvelle restructuration.

David Cascaro salue la méthode, mêlant concertation et respect des étapes.

Jean-Pierre Poletto se fait le porte-parole des collègues qui ont des inquiétudes, chacun ayant peur d'être mangé par l'autre. Il faut rassurer, le processus est engagé et se fera avec confiance. Il est important qu'il y ait un guichet unique pour nos étudiants. Il semble préférable de parler de synergie.

Philippe Clermont évoque la rencontre avec la nouvelle rectrice, pour qui il y aura fusion s'il y a un réel projet, ce qui est le cas.

Dominique Meyer-Bolzinger remercie Philippe Clermont d'avoir insisté sur le nom « ESPE de l'académie de Strasbourg ». Elle s'interroge toutefois sur la position et le rôle académique de l'ESPE, qui sont importants et rappelle que l'UHA a été tenue à l'écart de ce projet, ce qui n'est pas acceptable.

Philippe Clermont répond que cette remarque est à transmettre au président de l'université.

- 2.3. Philippe Clermont annonce que le projet de parcours « laïcité et fait religieux », qui avait fait débat lors du dernier conseil d'École, est reporté à l'offre de formation 2018.

3. Offre de formation 2016-2017

3.1. Point sur l'évaluation HCERES

Éric Tisserand explique qu'une évaluation de l'offre existante est en cours. Il est demandé à l'ESPE de se livrer à une auto-évaluation, partielle sur certains points, notamment en ce qui concerne l'insertion professionnelle.

Une organisation spécifique a été mise en place pour faire cette évaluation (un dossier par mention est demandé). Il s'agit de montrer la cohérence de chacune des mentions et d'en décliner les particularités.

Les responsables de parcours (y compris les coresponsables de parcours des UFR) ont été sollicités sur les quinze points à renseigner. Une synthèse est à faire. Le projet abouti sera présenté en juin au conseil d'École, avant transmission à la DES.

Le dossier concernant le 1^{er} degré sera terminé cette semaine

Les étudiants ont également été sollicités via le conseil des études ; ils ont eu à répondre à une enquête sur l'évaluation des formations.

3.2. Modifications de maquettes

Les quelques modifications qui ont été faites sont peu impactantes, il n'y a pas de modification de maquettes, mais des ajustements ou rééquilibrages pour quelques parcours.

Dans le 2^d degré, les modifications concernent les lettres, l'économie-gestion, les SVT, l'éducation musicale et les mathématiques.

En mathématiques, une option informatique va être ajoutée l'année prochaine ; les étudiants auront donc le choix entre deux options avec des épreuves spécifiques. Cela devrait permettre d'élargir le vivier de recrutement.

Éric Tisserand a contacté l'UFR de mathématique-informatique pour savoir si cette option serait développée. La composante a répondu par l'affirmative, mais il y aura un temps transitoire, car cette nouveauté n'a pas été anticipée pour les trois années de licence. En attendant, il faudra compenser les enseignements qui n'ont pas été dispensés et intégrer en M1 des enseignements pour préparer à cette nouvelle option. La surcharge du volume des enseignements sera diluée sur les enseignements du parcours de licence.

La formation professionnelle n'est pas touchée par ces modifications.

Concernant la maquette du master MEEF PIF, parcours ADE, une expérimentation de l'évaluation par compétences sera menée.

Enfin, les modifications de la maquette du master MEEF PIF, parcours TFE, prennent en compte la réforme du CAFIPEMF. Il faudra soumettre cette modification au conseil d'école du mois de juin, car le contenu n'est pas complètement abouti.

Les modifications de maquettes proposées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.3. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences

Il n'y a pratiquement pas de modifications.

Dans le parcours ADE, un projet d'expérimentation de l'évaluation par compétences sera mené. La réflexion est en cours depuis deux ans.

Il s'agira d'identifier la diversité des tâches attendues et de travailler sur le référencement des compétences.

Ce n'est pas une logique de notes, mais de compétences rattachées à des UE et des semestres, dans une logique de portfolio.

L'UE sera acquise ou non acquise, mais sans notes. Si ce projet est concluant, ce type d'évaluation devrait perdurer. Il faudra cependant administrer une note finale, qui sera celle du mémoire, qui permettra de le valoriser et qui permettra aussi d'attribuer une éventuelle mention au résultat final.

Des retours seront faits sur cette expérimentation au conseil d'École.

David Cascaro rappelle que cela faisait partie de la feuille de route des ESPE.

Philippe Clermont le confirme et ajoute que cela se fait dans certains établissements scolaires.

Brice Schobel précise que l'évaluation par compétences se fait déjà depuis longtemps et que cela a du sens pour les étudiants. Cela permet une cohérence avec ce qu'ils auront à faire avec leurs élèves.

Éric Tisserand précise que cette expérience est tentée sur ce parcours, du fait de son effectif réduit. Une expérience similaire a été menée à l'ESPE de Reims : notes en M1 et évaluation par compétences en M2. On pourrait très bien arriver à ce genre de solution hybride à l'avenir.

Quelques parcours de 2^d degré sont également en train de rentrer dans cette logique (le design et arts appliqués, l'EPS).

Fabien Caspar ajoute que l'évaluation par compétences est généralisée dans la voie professionnelle. Mais les notes ne sont pas totalement supprimées et il faut faire attention à la signification de la note. Au final, on a encore besoin de valeurs chiffrées. Il demande quel sens va avoir la note du mémoire.

Éric Tisserand répond qu'elle permettra de valoriser le travail de mémoire en générant la mention.

Lyndon Higgs se demande comment se fera la compensation entre les si UE, si la question est de valider une UE ou pas.

Éric Tisserand confirme que la compensation ne sera plus possible, la logique d'évaluation des compétences se substituant à la logique de notation classique.

Jean-Pierre Poletto explique qu'une multiplicité de systèmes déjà connus a été testée par le passé. À la fin des IUFM, il y avait déjà un système d'évaluation par compétences. Au final, une sorte de synthèse permettait de définir si l'étudiant était apte à exercer le métier d'enseignant ou pas. Une concertation se faisait entre les inspecteurs, les formateurs de terrain et les formateurs IUFM.

François Gauer précise que l'évaluation par compétences et l'évaluation par connaissances ne s'opposent pas. Trop souvent on mélange ces notions. Cela reste compatible avec la note et dépend de l'usage que l'on fait de la notation.

Éric Tisserand ajoute que le choix a été fait de placer le jury de S1 et de S2 en fin d'année, afin de ne pas rompre le processus d'aller-retour avec les enseignants tout au long de l'année. Un bilan régulier avec les étudiants sera fait pour éviter des difficultés de validation.

Les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences proposées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.4. Calendrier

Les ajustements du calendrier ESPE par rapport au calendrier de l'université sont les suivants : une semaine fin août pour préparer la rentrée et la prise de fonctions des étudiants-fonctionnaires stagiaires ; la généralisation de deux semaines de vacances au moment des vacances scolaires pour les étudiants-fonctionnaires stagiaires ; l'allongement de la fin du deuxième semestre.

Le calendrier proposé est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.5. DU Enseigner sa discipline en langue allemande (renouvellement)

Françoise Laspeyres fait un point rapide sur cette formation. Ce DU entre dans sa 4^e année ; il s'agit là simplement d'un renouvellement.

Cette formation s'adresse à des enseignants qui enseignent leur discipline en langue allemande dans les classes bilingues et ABIBAC.

Le dispositif concerne 13 à 15 personnes. Le taux de réussite est élevé, mais selon les années, on constate quelques abandons dus aux contraintes de l'emploi du temps et du temps de formation particulier, en fin de semaine et sur le temps des vacances scolaires.

Le nouveau recrutement se fera sous peu.

Le renouvellement du DU *Enseigner sa discipline en langue allemande* est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Convention relative au cursus intégré – avenants (sous réserve)

Un projet de convention relatif au cursus intégré avait déjà été approuvé en novembre dernier.

La nouvelle sollicitation de ce jour s'explique par le fait qu'il manquait des précisions dans le projet initial, demandées par la Direction des relations internationales de l'université.

L'ancienne convention, votée en 2008, ira finalement jusqu'en 2018 par avenant.

Une nouvelle convention sera proposée dans la nouvelle offre de formation de 2018, qui dépassera le stade actuel pour aller vers une double diplomation.

Les effectifs ont progressé et ont quasiment doublé (environ 15 étudiants de chaque côté du Rhin). Il faudra préciser la validité de cette convention et prendre en compte les changements : côté français, le passage de l'IUFM à l'ESPE, et côté allemand, la mise en place de la mastérisation.

Jean-Pierre Poletto ajoute que les étudiants de cette filière sont remarquables. Les étudiants allemands sont excellents, mais restent en Allemagne après la formation. Ceci est dommage, car côté français, on ne recueille pas les fruits de la formation dispensée, notamment du fait d'une meilleure situation salariale en Allemagne.

Éric Tisserand note, en effet, une forte attractivité en Allemagne, mais indique qu'un certain nombre d'étudiants revient en France après avoir exercé quelques années en Allemagne. En outre, on peut noter une forte augmentation de la demande d'enseignants en Allemagne du fait du contexte actuel d'immigration.

Les deux avenants à la convention relative au cursus intégré sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Divers

- 5.1. Jean-Pierre Poletto a été questionné par un certain nombre de formateurs au sujet des DU 1^{er} degré, sur la question du dossier réflexif à évaluer.

La question est une question de principe, qui n'est pas à traiter dans l'urgence : une évaluation doit correspondre à un enseignement. Or des formateurs sont amenés à évaluer des dossiers qu'ils n'ont pas suivis et qui ne correspondent pas à leur domaine de compétences, ce qui ne leur semble pas acceptable.

Philippe Clermont répond qu'il faut prendre le temps de revoir la question. L'enseignement commun master/DU fait qu'il n'est pas anormal que les enseignants du master participent à la charge de correction des DU.

Une répartition a été définie cette année, qui favorise la solidarité et n'alourdit pas la charge de travail de certains enseignants.

En outre, la question des disciplines différentes n'est pas en cause, le 1^{er} degré fonctionnant depuis longtemps sur le mode de la plurivalence.

Jean-Pierre Poletto demande à la direction de l'ESPE d'essayer de rattacher les évaluations à des enseignements.

Lyndon Higgs expose le point de vue d'Odile Schneider-Mizony qui n'a pas pu être présente ce jour. Son point de vue est à la fois un point de vue syndical et de principe : une évaluation qui n'est pas rattachée à une UE pose toujours problème.

Éric Tisserand explique que l'évaluation est déjà rattachée à une UE. D'autre part, le périmètre des DU n'est pas tout à fait le même que pour les UE de master.

La mise en place est difficile, les étudiants des DU n'ont rien d'autre à produire. Plutôt que d'être dans une logique de parcellisation, le travail plus conséquent correspond à la somme des travaux qu'on demande aux M2.

Il faudra par contre être plus explicite au départ.

Lyndon Higgs et Odile Schneider-Mizony estiment que, par principe, on ne peut exiger qu'un enseignant corrige un étudiant qu'il n'a pas eu dans son propre cours. Selon Lyndon Higgs il faudra effectivement expliciter davantage dès le début de l'année.

Éric Tisserand plaide que la logique est différente dans le 1^{er} et le 2^d degré et qu'il faut veiller à l'équité de la charge de travail des enseignants.

François Gauer ajoute que c'est la norme dans de nombreux M2. Il n'est pas rare que l'évaluation se fasse par des enseignants que les étudiants n'ont pas eus, ce qui permet notamment d'éviter les conflits d'intérêts.

Éric Tisserand précise qu'il est toutefois déjà en recherche de solutions pour régler ce problème.

Jean-Pierre Poletto indique que les enseignants n'ont été avertis de ce dispositif qu'en mars dernier.

5.2. Marius Grimaud, élu étudiant, souhaite faire part de suggestions d'un certain nombre d'étudiants par rapport à l'offre de formation.

Les étudiants ont des parcours très variés et des niveaux différents quand ils arrivent à l'ESPE.

Ils ont l'impression d'un manque d'écoute par rapport à leurs besoins. Il serait souhaitable d'intégrer plus de personnalisation dans les parcours (comme cela se fait par exemple à l'université de Compiègne, où chacun crée son parcours à la carte) et de créer des groupes de niveaux, en fonction du niveau et de la formation d'origine.

Il est conscient cependant des limites administratives de la proposition.

Les étudiants manquent de moments pédagogiques en début d'année pour qu'on leur explique le fonctionnement de la formation.

Il faudrait favoriser les échanges entre le 1^{er} et le 2^d degré, Marius Grimaud regrettant qu'il n'y ait pas de rencontre entre les deux niveaux.

Sur cette question, pour Eric Tisserand, le constat est simple : la priorité est donnée aux M2 étudiants-fonctionnaires stagiaires, avec un dispositif d'aide individualisée, au détriment des M1.

La dernière question soulevée peut être traitée par le conseil des études (rencontres interdegrés).

Dominique Meyer-Bolzinger tient à saluer l'intervention de Marius Grimaud, précisant que la réflexion de ce dernier rejoint les points abordés lors du travail d'accréditation de l'ESPE.

Philippe Clermont recommande de soumettre des propositions de cet ordre aux conseils des études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La prochaine séance du conseil d'École est fixée au 10 juin 2016. Elle se déroulera probablement dans l'amphithéâtre.


Le Directeur de l'ESPE
Philippe CLERMONT

Fait à Strasbourg le 10 juin 2016

Le Président du conseil d'École


David CASCARO